

Réf : DOMS-0619-8978-D

Arrêté DOMS/PA n° 2019-041

fixant le calendrier prévisionnel 2019 de l'appel à projet médico-social relevant de la compétence conjointe de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, L. 313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets, L. 313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations et R. 313-4 ;

Vu le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet conjoint et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté DOMS n°2018-004 fixant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2018-2022

Vu l'arrêté du 24 septembre 2018 portant adoption du projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur 2018-2028;

Vu la délibération du 7 juin 2019 de la commission permanente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes décidant l'ouverture d'un appel à projet en vue de la création de 20 places d'accueil de jour dans le Moyen et Haut pays;

Considérant la volonté du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du président du Conseil départemental des Alpes maritimes de proposer une offre d'accueil de jour mieux répartie et adaptée aux besoins des personnes âgées et de leur famille;

ARRETENT

Article 1^{er} : le calendrier prévisionnel 2019 de l'appel à projet médico-social conjoint est fixé comme suit :

Date de publication de l'avis d'appel à projet médico-social	Nature	Nombre de places à créer	Année prévisionnelle de délivrance d'autorisation	Territoire concerné
2 ^{er} semestre 2019	Création d'un AJ	10	2020	Alpes-Maritimes
	Création d'un AJ itinérant	10	2020	Alpes-Maritimes

Article 2 : Ce calendrier prévisionnel des appels à projet médico-sociaux a une valeur indicative.

Il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle. Cette révision est rendue publique dans les mêmes conditions que la publication initiale du calendrier.

Les personnes morales gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux et de lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois suivant la date de publication du présent arrêté aux adresses postales suivantes :

Monsieur le Président
Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Direction générale adjointe des solidarités humaines
Direction de l'autonomie et du handicap
Service ESMS
Batiment Audibergue
06201 NICE cedex3

Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction de l'offre médicale sociale
Département personnes âgées
132 boulevard de Paris - CS 50039
13331 Marseille cedex 03

Article 3 : Pour l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, le directeur général, la directrice de l'offre médico-sociale ainsi que le délégué départemental des Alpes maritimes et pour le Conseil départemental des Alpes maritimes le directeur général des services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs respectivement de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département.

Fait à Nice, le **27 JUIN 2019**

 Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dominique GAUTHIER

Directrice de l'Offre Médico-Sociale

Le président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes


Le Président,
Pour le Président et par délégation,
La Directrice générale adjointe
pour le développement des solidarités humaines

Christine TEIXEIRA